ministre de dire au comité s'il serait possible d'affecter une subvention déterminée au recherches relatives à ces affections.

L'hon. M. Martin: Je répondrai brièvement à l'honorable député de Kootenay-Ouest. Pour ce qui est de la société de lutte contre l'arthrite et les rhumatismes, on lui verse une subvention de \$78,000 pour ses travaux dans la seule province de la Colombie-Britannique. Ce montant que les diverses universités consacrent aux recherches sur l'arthrite atteint un demi-million de dollars dans tout le pays.

Au sujet du point précis qu'a soulevé mon honorable ami, les fonds affectés à cette fin peuvent provenir de la subvention à l'hygiène publique en général, de la subvention à l'égard des enfants infirmes et de la subvention aux travaux de recherche en hygiène publique. Exception faite du total des affectations, il n'y a en principe aucune limite à ce qu'on peut accomplir. L'importance des recherches à faire est établie à la suite de la recommandation qui m'est adressée par un comité de recherches composé de cinq des Canadiens les plus éminents, qui ne sont pas au service de l'État. L'absence de montant déterminé en vue de recherches sur l'arthrite ne veut rien dire, car nous sommes autorisés à interchanger les diverses subventions. En d'autres termes, il faudrait énumérer toutes les maladies, et il y en a des centaines. Il s'agit d'une subvention à l'hygiène publique en générale. Elle n'exclut pas les autres domaines.

Pour ce qui est de la Colombie-Britannique, la Western Society for Physical Rehabilitation et entreprise connexe a reçu de nous un total de \$178,000 au cours des quatre dernières années. C'est un des importants organismes dans ce domaine. Je suis sûr qu'il n'y a rien de meilleur aux États-Unis. Si les malades auxquels songeait mon honorable ami étaient confiés à cette société, je suis sûr qu'ils obtiendraient des résultats étonnants, ainsi que je l'ai constaté moi-même.

M. Fulton: Puis-je demander au ministre si le crédit à l'étude renferme une somme spécialement affectée à l'arthrite et aux maladies rhumatismales au titre de recherches sous le contrôle du gouvernement fédéral en ce domaine? Si je comprends bien, il se peut que, sur les fonds offerts aux provinces aux termes des subventions générales, de fortes sommes soient consacrées aux recherches en ce domaine; mais je veux savoir si des montants alloués par le gouvernement fédéral serviront spécialement aux recherches en ce domaine.

L'hon. M. Martin: De fortes sommes. Les recherches sur la cortisone, faites aux universités McGill et Western, étaient à elles seules dirigées en ce sens.

M. Fulton: Ces fonds ont-ils été alloués par prélèvement sur le présent crédit à cette fin?

L'hon. M. Martin: Sur le présent crédit, à cette fin déterminée.

M. Fulton: Quelle est la situation à l'heure actuelle? Dans quelle mesure poursuit-on des recherches dans le même dessein?

L'hon. M. Martin: La moitié de ce montant est affectée actuellement à des recherches qui se poursuivent à trois universités différentes.

M. Fulton: Pour notre gouverne, le ministre pourrait-il nous dire lesquelles?

L'hon. M. Martin: Toronto, Western et McGill.

M. Trainor: Je signale au ministre une lacune de ces subventions au titre de l'hygiène. Comme il le sait, chaque subvention doit être approuvée par le ministère provincial de la Santé.

J'ai constaté qu'un ministère provincial d'hygiène approuve rarement les demandes présentées par des organismes privés, par des hôpitaux mettons, quand il s'agit d'assistance en vue de la formation du personnel ou des aspects techniques de l'hygiène, à moins qu'il ne puisse lui-même trouver de façon d'utiliser cette subvention. Il en résulte, généralement parlant, que les subventions sont pour ainsi dire accaparées par les ministères provinciaux d'hygiène et que les institutions privées ont bien peu de chance d'en bénéficier.

Il est un autre point sur lequel je veux attirer l'attention du ministre relativement au succès de son programme de réadaptation. Comme il le sait, il y a nettement pénurie au Canada de praticiens en médecine physique. Le ministre ne pourrait-il pas, au moyen de bourses ou de quelque autre façon faciliter la formation de spécialistes en ce domaine car ils feront à l'avenir l'objet d'une grande demande.

L'hon. M. Martin: On peut obtenir des subventions.

M. Green: Le ministre n'a rien dit du fait qu'il n'y aura pas de nouveaux programmes de recherches relativement à l'arthrite et aux affections rhumatismales. La section de la Colombie-Britannique m'a rapporté qu'on l'avait prévenue que le régime de subventions publiques à l'hygiène ne comportait cette année aucun nouveau projet. En est-il ainsi?

L'hon. M. Martin: Non, ce n'est pas le cas.

[M. Green.]